



MUNICIPALITÉ DE  
GRIMISUAT

Grimisuat, le 18 mars 2020

## INFORMATION

Les mesures liées au Covid-19 évoluant de jour en jour, le Conseil communal tient à vous informer régulièrement des diverses mesures mises en place. Nous tenons aussi à vous rappeler qu'un énorme travail est effectué à l'arrière par tous les acteurs liés de près ou de loin à la bonne marche de l'activité de notre commune.

En effet, le Conseil communal suit l'évolution des événements de manière proactive. De plus, une permanence est en place entre les trois Présidents du coteau ainsi qu'avec Christophe Balet, responsable de la sécurité. Nous coordonnons le tout avec le Président de la ville de Sion ainsi qu'avec Mme la Préfète.

Comme il s'agit d'une pandémie, les instructions et le suivi sont simplifiés car le Conseil Fédéral a pris en main le pilotage des mesures et actions à entreprendre.

Nous tenons à remercier pour la parfaite mise en place des mesures liées à cette épidémie, l'ensemble du personnel communal, la directrice des écoles, Mme Broyon, ainsi que la directrice de l'UAPE, Mme Métrailler. Une communication rapide, précise et dynamique a permis de vous tenir informés, dès l'annonce connue, soit le vendredi 13 mars, des mesures immédiates qui ont été prises lors de notre conseil communal exceptionnel tenu le même jour.

Consciente de l'impact que ces mesures auront sur le fonctionnement de l'administration communale, la Commune mettra tout en œuvre pour que les prestations essentielles soient assurées et que la maladie soit contenue au maximum.

Dans ce cadre, elle a notamment établi un plan d'action qui permettra à l'administration de continuer à fonctionner au service de la population au cas où l'épidémie du Covid-19 devait atteindre le personnel communal. Les objectifs de ce plan sont à la fois de protéger le personnel et de garantir la bonne exécution des tâches essentielles du service public assurées par la Commune.

Le Conseil communal vous appelle à faire preuve de solidarité en respectant les mesures actuelles pour éviter la propagation. Un comportement exemplaire permettra certainement d'enrayer le plus rapidement possible cette pandémie.

Des informations utiles et mises à jour sur la situation concernant le coronavirus en Valais sont disponibles sous : [www.vs.ch/covid-19](http://www.vs.ch/covid-19).

COMMUNE DE GRIMISUAT  
Le Président R. Vuignier Le Secrétaire ad interim J. Cordy  
CANTON DU VALAIS



Case postale 17  
1971 Grimisuat

Tél. 027 399 28 52  
Fax 027 399 28 59

administration@grimisuat.ch  
[www.grimisuat.ch](http://www.grimisuat.ch)

**Petit rappel :**

- Lavez vos mains régulièrement à l'eau et au savon ou avec un désinfectant pour les mains.
- Toussez et éternuez dans un mouchoir en papier. Après usage, jetez-le dans une poubelle et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. En l'absence de mouchoir en papier, tousez et éternuez dans le creux du coude.
- En cas d'apparition de symptômes (difficultés respiratoires, toux et fièvre), restez chez vous (auto-isolément). N'allez plus dans les espaces publics. Contactez par téléphone d'abord votre médecin ou une institution de santé, si votre état de santé le nécessite.
- Evitez de mettre en danger les personnes qui sont à risque accru.
- Éviter les contacts proches, même dans les transports publics

Les personnes particulièrement à risque sont invitées à rester chez elles et à éviter les foules.

Sont considérées comme des personnes particulièrement à risque :

- les personnes de plus de 65 ans

et celles atteintes notamment de l'une des maladies suivantes :

- hypertension artérielle,
- diabète,
- maladie cardio-vasculaire,
- affection chronique des voies respiratoires,
- faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement,
- cancer.



Case postale 17  
1971 Grimisuat

Tél. 027 399 28 52  
Fax 027 399 28 59

administration@grimisuat.ch  
www.grimisuat.ch